



**BERNAY**  
L A V I L L E

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 MAI 2026

Délibération n° 45-2026

Rapporteur : Mickael PEREIRA

**Votants pour : 29**

**Votants contre : 0**

**Abstentions : 0**

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Pierre BIBET, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Simon JARAIE, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD à Laure BONMARTEL, Nathalie SAMSON à Pascal DIDTSCH

Date de la convocation : 21 mai 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

## Objet :

### ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS

## Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs au regard de la réalité des effectifs et des avancements de grade 2026, il s'avère nécessaire de créer et de supprimer des emplois permanents.

Les créations et suppressions de postes permanents dans le cadre des avancements de grade sont les suivantes :

#### Filière administrative

Grade	Nombre	
Adjoint administratif Principal 2ème classe	+2	Suite avancements de grade
Adjoint administratif	-2	Non pourvus suite avancement de grade
Adjoint administratif Principal 1ère classe	+3	Suite avancements de grade
Adjoint administratif Principal 2ème classe	-3	Non pourvus suite avancement de grade
Rédacteur principal 1ère classe	+1	Suite avancement de grade
Rédacteur	-1	Non pourvu suite avancement de grade

## Filière animation

Grade	Nombre	
Adjoint d'animation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	+ 1	Avancement de grade
Adjoint d'animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	-2	Non pourvus suite avancement de grade et réussite concours animateur
Animateur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	+1	Avancement de grade

## Filière technique

Grade	Nombre	
Agent de maîtrise principal	+1	Avancement de grade
Agent de maîtrise	-1	Non pourvu suite avancement de grade
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	+1	Suite avancement de grade
Adjoint technique	-1	Non pourvu suite avancement de grade
Adjoint technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	+6	Suite avancements de grade
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	-6	Non pourvus suite avancements de grade
Ingénieur hors classe	+1	Suite avancement de grade
Ingénieur Principal	-1	Non pourvu suite avancement de grade

Il s'avère nécessaire de créer :

- Un emploi permanent à temps complet 35/35 de chargé de mission "Inclusion, Sport & Vie Associative" au sein de direction de la vie associative et sportive et de la citoyenneté. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché.
- Un emploi permanent à temps complet 35/35 de gestionnaire des ressources humaines. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou B de la filière administrative aux grades suivants : adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe ou rédacteur (*le poste sera créé en fonction du profil du candidat retenu*)
- Un emploi permanent à temps complet 35/35 de gestionnaire comptable à la direction des finances. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative aux grades suivants : adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (*le poste sera créé en fonction du profil du candidat retenu*)
- Un emploi permanent à temps complet 35/35 d'agents des espaces verts. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique aux grades suivants : adjoint technique ou adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (*le poste sera créé en fonction du profil du candidat retenu*)

Les rémunérations et les déroulements de la carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il est proposé aux membres du conseil municipal, d'actualiser le tableau des effectifs.

-----

**Délibération :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu le Code général de la fonction publique.
- Vu le tableau des effectifs
- Vu l'avis des membres du comité social territorial du 22 avril 2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- **D'ACTUALISER** le tableau des effectifs de la manière suivante :

**Filière administrative**

Grade	Nombre	
Adjoint administratif Principal 2ème classe	+2	Suite avancements de grade
Adjoint administratif	-2	Non pourvus suite avancement de grade
Adjoint administratif Principal 1ère classe	+3	Suite avancements de grade
Adjoint administratif Principal 2ème classe	-3	Non pourvus suite avancement de grade
Rédacteur principal 1ère classe	+1	Suite avancement de grade
Rédacteur	-1	Non pourvu suite avancement de grade

**Filière animation**

Grade	Nombre	
Adjoint d'animation Principal 1ère classe	+ 1	Avancement de grade
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	-2	Non pourvus suite avancement de grade et réussite concours animateur
Animateur Principal 2ème classe	+1	Avancement de grade

**Filière technique**

Grade	Nombre	
Agent de maîtrise principal	+1	Avancement de grade
Agent de maîtrise	-1	Non pourvu suite avancement de grade
Adjoint technique Principal 2ème classe	+1	Suite avancement de grade
Adjoint technique	-1	Non pourvu suite avancement de grade
Adjoint technique Principal 1ère classe	+6	Suite avancements de grade
Adjoint technique Principal 2ème classe	-6	Non pourvus suite avancements de grade
Ingénieur hors classe	+1	Suite avancement de grade
Ingénieur Principal	-1	Non pourvu suite avancement de grade

## DE CREER les emplois suivants

- Un emploi permanent à temps complet 35/35 de chargé de mission "Inclusion, Sport & Vie Associative" au sein de direction de la vie associative et sportive et de la citoyenneté. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché *(le poste sera créé en fonction du profil du candidat retenu)*
  - Un emploi permanent à temps complet 35/35 de gestionnaire des ressources humaines. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou B de la filière administrative au grades suivants : adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe ou rédacteur *(le poste sera créé en fonction du profil du candidat retenu)*
  - Un emploi permanent à temps complet 35/35 de gestionnaire comptable à la direction des finances. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative aux grades suivants : adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe *(le poste sera créé en fonction du profil du candidat retenu)*
  - Un emploi permanent à temps complet 35/35 d'agents des espaces verts. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique aux grades suivants : adjoint technique ou adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe *(le poste sera créé en fonction du profil du candidat retenu)*
- **D'INDIQUER** que les rémunérations et les déroulements de la carrière correspondront aux grades d'emplois concernés ; qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la fonction publique.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 29/05/2026,  
par PEREIRA Mickaël, 1er Adjoint



signé électroniquement le 29/05/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

